AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0832
FR0011471135-FS0331

19 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 avril 2017, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited[1] (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 avril 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA, et détenir, pour le compte desdits clients, 743 226 actions ERYTECH PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 8,51% du capital et 7,18% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ERYTECH PHARMA hors marché.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 734 698 actions représentant 10 351 950 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.